



Tél.: (819) 326-5624
Fax.: (819) 326-7065

Municipalité de Val-des-Lacs

349, chemin Val-des-Lacs,
Val-des-Lacs, (Québec) J0T 2P0

Avis Public Règlement numéro 431-15

**A TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES, IL EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ
PAR LE SOUSSIGNÉ:**

Que conformément à l'article 451 du Code Municipal, avis vous est donné que le règlement 431-15 concernant le taux de compensation pour le service de cueillette, de transport, de disposition des ordures et de remboursement de redevances, a été adopté lors de l'assemblée du 24 janvier 2015 et mis en vigueur le 2 février 2015.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 349, chemin Val-des-Lacs. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures de l'hôtel de Ville.

Donné à Val-des-Lacs, le 2 février 2015.

Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Sylvain Michaudville, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 2 février, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 2 février 2015.

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER